



# TARIFS FORMATIONS / Institut Sporform

La formation continue dans le domaine du sport, des activités de la forme et du bien être des personnes à la recherche de la performance

INSTITUT SPORFORM, 41 place Charles de Gaulle à Carpentras  
[institut.sporform@gmail.com](mailto:institut.sporform@gmail.com) [www.institut-sporform.com](http://www.institut-sporform.com)

## ► Tarif de la formation MASSAGE DU SPORTIF

Pour les personnes bénéficiaires d'une prise en charge

☐ Formation de 32 heures\* : 896 euros net de TVA

Soit 28,00 euros net de l'heure

\*4 jours en semaine ou sur deux weekends

## ► Tarif de la formation MASSAGE DU SPORTIF

Pour les personnes en autofinancement

☐ Formation de 32 heures\* : 672 euros net de TVA

Soit 21,00 euros net de l'heure

\*4 jours en semaine ou sur deux weekends

Les tarifs de nos actions de formations ne sont pas assujettis à la TVA en vertu de l'article 293B du code général des impôts.  
Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus et à la charge du stagiaire.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez votre demande par courriel à [institut.sporform@gmail.com](mailto:institut.sporform@gmail.com), notre équipe vous répondra dans les plus brefs délais.

## Informations pratiques pour une inscription avec prise en charge

### Inscription en tant que

#### demandeur d'emploi

- Rendez-vous avec votre conseiller France Travail**
  - Présenter votre projet professionnel.
  - Vérifier que la formation correspond au Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).
- Demander un devis à Institut Sporform, votre organisme de formation**
  - L'organisme saisit le devis sur la plateforme **Kairos** de France Travail
  - Ce devis sert à solliciter l'Aide Individuelle à la Formation (AIF), qui peut financer tout ou partie du coût de la formation.
- Validez le devis AIF dans votre espace personnel France Travail**
  - Vous recevez le devis dans votre espace France Travail.
  - Cliquez pour l'accepter : cela enclenche la demande AIF.
- Attendez la décision de France Travail**
  - Votre conseiller instruit le dossier et décide de l'accord ou du refus de l'AIF.
  - Vous êtes informé de la réponse.
- Signez la convention de formation (en cas d'accord)**
  - Vous confirmez votre inscription.
  - La convention est établie entre vous, l'organisme et France Travail.
- Suivez la formation avec assiduité**
  - La présence est obligatoire (feuilles d'émargement)
  - L'AIF ne couvre que les heures réellement effectuées.
- Fin de formation et règlement**
  - Une attestation de fin de formation vous est remise.
  - France Travail règle directement l'organisme de formation.

### Inscription dans le cadre d'une

#### démarche professionnelle

- Identifier vos besoins en formation**

Déterminer en quoi la formation va améliorer vos compétences.  
Faites le lien avec votre poste actuel ou une évolution professionnelle possible.
- Préparer un dossier de demande**
  - Présentez : l'intitulé de la formation, la durée, le coût et l'organisme.
  - Ajouter un argumentaire : bénéfices pour l'entreprise (nouvelles compétences utiles,...).
- Présentez la demande à votre responsable hiérarchique ou au service RH**
  - Envoyez un courrier ou un mail de demande de formation avec les pièces jointes (devis, programme).
  - Proposer une rencontre pour en discuter.
- Etude par l'employeur**
  - L'entreprise vérifie la pertinence de la formation.
  - Elle pourra financer directement la formation dans le cadre de son plan de formation à son OPCO pour une prise en charge.
- Décision et convention**
  - Si accord, une convention de formation est signée entre l'organisme et l'entreprise.
  - L'entreprise peut couvrir les frais pédagogiques, et parfois aussi maintenir la rémunération pendant la formation.
- Suivre la formation**
  - Le salarié suit la formation sur le temps prévu (pendant ou hors temps de travail selon accord).
  - L'assiduité est obligatoire pour que le financement soit validé.
- Clôture de la formation**
  - Le salarié reçoit une attestation ou un certificat.
  - L'organisme transmet les justificatifs de présence et la facture à l'entreprise ou à l'OPCO.